

DECLARATION LIMINAIRE Réunion PPCR du 1^{er} juillet 2014

Madame la ministre,

Après de multiples tergiversations, le chantier PPCR revient sur la table des négociations. Avec quelles orientations, quels objectifs, quels moyens ?

Il vous faudra, Madame la ministre, répondre à ces questions de manière franche et précise car personne n'ignore :

- La politique de rigueur budgétaire imposée par la Commission européenne
- Les cadeaux octroyés au Medef sans contrepartie
- La réforme territoriale destructrice de milliers d'emplois dans la Fonction publique
- Les déclarations provocatrices du premier président de la Cour des comptes pour faire des économies sur le dos des fonctionnaires.

Vous avez dit avoir entendu les grévistes du 15 mai dernier, avec quels résultats ? : l'annonce d'exonérations de cotisation retraite surévaluées, inégales et parcellaires.

Pour FO, cette mesure ne saurait satisfaire notre revendication d'augmentation du point d'indice, de rattrapage des pertes accumulées depuis 2000 et d'amélioration du pouvoir d'achat.

Pour FO, revaloriser les traitements, cela passe par :

- L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice de 8 %
- Le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat depuis 2000
- L'augmentation immédiate de 50 points d'indice
- Un démarrage de la grille indiciaire à 120 % du SMIC
- Une grille indiciaire ambitieuse et cohérente pour l'ensemble des catégories.

L'amélioration du pouvoir d'achat, la réforme de la politique salariale, l'amélioration des grilles indiciaires sont urgentes, mais sans sacrifier à ce qui fait l'essence de l'architecture statutaire : la grille unique, les catégories, les statuts de corps et de cadres d'emplois, la parité entre les grilles, la valeur du diplôme, le recrutement notamment sur concours, la distinction entre grade et emplois.

Cela suppose :

- de revenir sur le NES B notoirement insuffisant,
- de respecter l'engagement à poursuivre l'amélioration de la catégorie C. Vous-même et la DGAFP l'avez assuré lors des discussions.

Pour FO, la carrière, c'est l'avancement et les promotions.

Sans des rémunérations dignes de ce nom, sans perspective de carrière, de promotion sociale, la Fonction publique perdra son attractivité au détriment du Service public.

C'est pourquoi, Madame la Ministre, les discussions PPCR ne doivent pas se disperser et réclament ordre et logique.

- Commençons par le début, c'est-à-dire le contenu de la séquence 2 (diplômes, concours, catégories)
- Sortons du débat ce qui ne doit pas y figurer : la politique et les mesures RH n'ont pas leur place dans un débat statutaire, Parmi elles, les mesures autour de la mobilité. FO n'accompagnera pas la MAP ou réforme territoriale, comme nous l'avons refusé pour la RGPP.

Madame la Ministre, en affirmant détenir, après arbitrage du gouvernement, une enveloppe budgétaire, vous pourriez nous en préciser le niveau, pour améliorer la grille indiciaire et les carrières des personnels, vous prenez un engagement important. Les moyens consacrés, les avancées proposées conditionneront l'engagement de Force Ouvrière porteuse de revendications et qui attend des réponses fortes pour l'amélioration de la carrière des fonctionnaires et agents publics de l'Etat.

PARIS, le 1^{er} juillet 2014

